

M. ROBERT FAIR (Battle-River): Pour me rendre aux désirs exprimés cet après-midi de proroger pour le couronnement, je ne retiendrai pas longtemps l'attention de la Chambre. Je désire toutefois présenter quelques observations et, plus tard, je reviendrai sur les questions auxquelles je vais toucher dans le moment.

Depuis l'ouverture du Parlement, j'ai relu le discours du trône, trois, quatre et cinq fois, et n'ai pu, jusqu'à présent, en retirer beaucoup de profit. J'ai appris avec plaisir que l'on négocie des conventions de commerce, mais avant d'exporter beaucoup de nos produits, nous devrions tout d'abord songer aux besoins du peuple canadien. C'est l'un de nos devoirs.

A la suite des projets de résolutions présentés au Parlement à la dernière session, nous voyons que le Gouvernement a l'intention de déposer un projet de loi pour verser des pensions aux aveugles âgés de moins de soixante-dix ans. J'en suis bien aise, car je crois que cette mesure aurait dû être déposée depuis longtemps. Cependant, mieux vaut tard que jamais, et nous espérons que ce projet de loi sera déposé bientôt. J'ai lu également qu'il y a une augmentation notable dans l'industrie et le commerce et une amélioration sensible de la situation économique en général. Je ne sais pas à quelles industries fondamentales cela s'applique, mais je ne crois pas que ce soit à l'agriculture. C'est peut-être aux industries qui ont profité au détriment des agriculteurs. Je remarque également que le volume des produits agricoles exportés est bien plus considérable, et que le Gouvernement se propose de continuer la vente intense des produits agricoles dans le pays et en dehors. Je ne m'en étonne pas. A mon sens, voilà qui justifie clairement le président de la Commission du blé, lorsqu'il déclare que le but de la commission, c'était de se débarrasser du blé. Il faut bien admettre que la Commission a réussi à se débarrasser du grain, mais il faut admettre aussi qu'elle l'a fait à grands frais pour les contribuables canadiens, particulièrement ceux qui avaient produit ce grain.

Convaincu comme je le suis que le premier devoir d'un gouvernement consiste à veiller à la prospérité et au bonheur de son peuple, je me considère obligé de saisir la première occasion de blâmer le Gouvernement d'avoir aboli la Commission du blé. La mesure avait été déposée en 1935. On a présenté au Gouvernement les vœux de nombreuses organisations de toutes les parties du pays; des milliers de cultivateurs de l'Ouest, de même qu'un grand nombre de chambres de commerce et d'autres associations ont signé des requêtes demandant de maintenir cette commission. Mais nous

voyons que le Gouvernement a décidé de faire fi de l'intelligence populaire, et il a aboli la commission. Je n'admets pas que le prix de 87½ c. établi par la Commission, était suffisant, mais c'était tout de même mieux que rien, puisque ceux qui livraient leur blé recevaient de la Commission un certificat leur donnant droit à tous bénéfices subséquents. En dépit des vœux et des requêtes dont je viens de parler, le Gouvernement a jugé bon d'enlever ces bénéfices aux cultivateurs et de mettre ces derniers à la merci des spéculateurs de la Bourse aux grains de Winnipeg. Je n'approuve pas cette manière d'agir, et si la question avait été laissée entre les mains d'une commission composée d'hommes compétents, dévoués aux intérêts des cultivateurs, lesquels ont certes droit de dire leur mot quant à la vente de leur grain, d'hommes dévoués aussi aux intérêts du pays tout entier, je crois qu'au lieu d'un déficit de quelque \$11,800,000, on aurait pu distribuer de grosses sommes à ceux qui avaient livré leur blé à la commission. Mais au lieu de cela, nous voyons un bénéfice de 30c. ou presque par boisseau venir à des gens qui n'ont pas levé le doigt pour cultiver ce grain. Je n'approuve pas cette manière d'agir; les cultivateurs et autres habitants de l'Ouest ont bien assez souffert de pertes sur leur blé dans le passé. Je veux parler du règlement de compte du syndicat du blé en 1930. Dans ce cas-là, on nous a fait perdre 4.2c. le boisseau sur le prix moyen du grain en 1930, et je crois qu'on nous a fait perdre jusqu'à 50 p. 100 du montant que nous avons reçu au moyen des paiements du syndicat du blé, à cause des intérêts que nous avons payés sur des dettes qui auraient dû être acquittées avec l'argent immobilisé à cause de ce blé, argent détenu par paiements cinq ans après l'échéance, et comme je viens de le dire au moins 50 p. 100 de la somme a passé en intérêts.

Le gouvernement fédéral a publié des chiffres prouvant qu'en 1932, il fallait en moyenne 95c. pour produire un boisseau de blé. Ce 95c. ne comprend pas un montant approximatif de 19c. pour frais de transport et de manutention, ce qui représente un paiement brut de \$1.14 à Fort William. Ce prix est établi sur une moyenne d'à peu près seize boisseaux à l'acre. Au lieu d'obtenir seize boisseaux à l'acre, cette année, des milliers de cultivateurs n'en ont même pas obtenu deux, et dans le cas de milliers d'acres, on voit qu'il ne valait même pas la peine de faire passer la moissonneuse-lieuse. De sorte que lorsque le Gouvernement nous dit que nous encaissons des bénéfices sur le grain de cette année et que notre industrie de base s'améliore, c'est là une déclaration qui a besoin d'être corrigée.

[M. Coldwell.]